

Compte-Rendu de la séance du conseil municipal du 9 avril 2018 à 20 heures

sous la présidence de Christian SUTTER, Maire.

Etaient présents

Benoît GOEPFERT, Fabienne BAMOND, Jean WEISENHORN, Pierre Paul KIENTZ, Bertrand MARCONNET, Francis BOCHENEK, Christian SCHIRLIN, Régine DOLLE, Véronique GEHIN, Benoît WOLF, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Emilie ERISMANN, Myriam TOLLINI, Pierre GANSER

Absents excusés et ont donné procuration

Danielle BUHLER à Emilie ERISMANN

Jean KLEIBER à Benoît WOLF

Renée SIMON à Jean WEISENHORN

Christine BERNARD à Benoît GOEPFERT

Anne Catherine SCHOENIG à Anne SEITHER

Carine TSCHIEMBER à Bertrand MARCONNET

Secrétaire de séance : Madame Andrée HORN

La majorité des membres en fonction étant présents, les délibérations du conseil municipal sont valables.

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 heures en souhaitant la bienvenue aux conseillers municipaux et en excusant la presse.

Ordre du jour :

- 1) Approbation des procès-verbaux des séances du 13 novembre 2017, 12 décembre 2017 et 12 février 2018
- 2) Finances
 - 2.1 Approbation des comptes administratifs 2017 des budgets annexes
 - 2.2 Approbation des comptes de gestion 2017, budget principal et annexes
 - 2.3 Affectation des résultats, budget principal et annexes
 - 2.4 Approbation du budget principal
 - 2.4.1 Vote des taxes directes 2018
 - 2.4.2 Vote des subventions de fonctionnement 2018
 - 2.5 Approbation du budget annexe commerce
 - 2.6 Approbation du budget annexe chaufferie
 - 2.6.1 Fixation du prix du kWh bois
- 3) Dotation d'équipement des territoires ruraux
- 4) Déploiement de la fibre : convention de fonds de concours
- 5) Travaux
 - 5.1 Pont sur le canal
 - 5.2 Enedis
- 6) Divers

1) Approbation des procès-verbaux des séances du 13 novembre 2017, 12 décembre 2017 et 12 février 2018

Les procès-verbaux des séances du conseil municipal du 13 novembre 2017, du 12 décembre 2017 et du 12 février 2018 sont soumis pour approbation.

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité et signés par tous les conseillers présents.

2) Finances

Le maire rappelle que le compte administratif du budget principal 2017 a été approuvé lors de la dernière séance le 12 février.

2.1 Approbation des comptes administratifs 2017 des budgets annexes

BUDGET ANNEXE COMMERCE

Le compte administratif commerce n'a pas été présenté dans son intégralité lors de la dernière séance et est donc resoumis au conseil.

Le budget annexe commerce se solde :

- excédent de fonctionnement de l'exercice de	16 416.10 €
- excédent de fonctionnement reporté de 2016	20 390.57 €
Soit un excédent total de fonctionnement de	36 806.67 €

- Déficit d'investissement de l'exercice	108 745.75 €
- Excédent d'investissement reporté de 2016	44 393.06 €
Soit un déficit d'investissement de	64 352.69 €

Déficit global de l'exercice 2017 de 27 546.02 €

DELIBERATION : Budget annexe commerce - approbation du compte administratif 2017

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean WEISENHORN, 4^e adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif 2017 dressé par Monsieur Christian SUTTER, maire

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

Le conseil municipal,

le maire a quitté la séance et n'assiste pas au vote

Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Donne acte au maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS
Résultats reportés		44 393.06		20 390.57		64 783.63
Opérations de l'exercice	108 745.75			16 416.10	92 329.65	
Résultats définitifs	64 352.69			36 806.67	27 546.02	

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS

L'approbation du compte administratif chaufferie bois avait été reportée le 12 février dernier.

Le budget annexe chaufferie se solde par

- Un déficit de l'exercice de 12 654.12 €
- Report du déficit de 2016 25 400.62 €

Soit un déficit total à reporter au compte D002 de 38 054.74 €

DELIBERATION : Budget annexe chaufferie - approbation du compte administratif 2017

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean WEISENHORN, 4^e adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif 2017 dressé par Monsieur Christian SUTTER, maire

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

Le conseil municipal,

le maire a quitté la séance et n'assiste pas au vote

Pour 21

Contre 0

Abstention 0

Donne acte au maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS
Résultats reportés			25 400.62		25 400.62	
Opérations de l'exercice			12 654.12		12 654.12	
Résultats définitifs			38 054.74		38 054.74	

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2.2 Approbation des comptes de gestion 2017, budget principal et annexes

Les comptes de gestion établis par le comptable du trésor sont conformes aux comptes administratifs.

Délibération : Approbation des comptes de gestion 2017

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après avoir approuvé le 12 février 2018, le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal et le 9 avril 2018 le compte administratif de l'exercice 2017 des budgets annexes commerce et chaufferie

Après s'être assuré que le percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le conseil municipal

Pour **22**

Contre **0**

Abstention **0**

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017, par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part

Autorise le maire à les signer

2.3 Affectation des résultats, budget principal et annexes

BUDGET PRINCIPAL

Le conseil avait décidé, le 12 février dernier, d'affecter l'excédent de fonctionnement soit 417 082.97 € en investissement.

Le maire propose d'annuler cette délibération au vu de l'analyse du budget primitif 2018 et d'affecter une somme de 37 082.97 € au C/002 – report en section de fonctionnement et 380 000.00 € au c/1068 – affectation en réserves en investissement.

DELIBERATION : Budget principal

Affectation du résultat de l'exercice 2017

VU le montant de l'excédent global de la section de fonctionnement de l'exercice 2017, qui s'élève à 417 082.97 €

APRES avoir entendu les explications de Monsieur le maire

APRES en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

POUR **22**

CONTRE **0**

ABSTENTION **0**

ANNULE et REMPLACE la délibération du 12 février 2018 décidant l'affectation du résultat

DECIDE d'affecter la somme de

380 000.00 € au compte 1068 « Affectation en réserves en investissement » au budget principal 2018

37 082.97 € au compte R002 - report en section de fonctionnement

BUDGET ANNEXE COMMERCE

Affectation des 36 806.67 € au compte 1068 « affectation en réserves en investissement » au budget commerce 2018.

DELIBERATION : Budget annexe commerce

Affectation du résultat de l'exercice 2017

VU le montant de l'excédent global de la section de fonctionnement de l'exercice 2017, qui s'élève à 36 806.67 €

APRES avoir entendu les explications de Monsieur le maire

APRES en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

POUR 22

CONTRE 0

ABSTENTION 0

DECIDE d'affecter la somme de 36 806.67 € au compte 1068 « Affectation en réserves en investissement » au budget annexe commerce 2018.

BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE

Report des 38 054.74 € au c/002, déficit de fonctionnement reporté au budget annexe chaufferie 2018

DELIBERATION : Budget annexe chaufferie

Affectation du résultat de l'exercice 2017

VU le déficit global de la section de fonctionnement de l'exercice 2017, qui s'élève à 38 054.74 €

APRES avoir entendu les explications de Monsieur le maire

APRES en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

POUR 22

CONTRE 0

ABSTENTION 0

REPORTE le déficit de 38 054.74 € au compte D 002 Résultat reporté au budget annexe chaufferie 2018.

2.4 Approbation du budget principal

Chaque conseiller a été destinataire des documents budgétaires 2018 et le maire propose de voter les budgets par chapitre.

Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	548 982.97 €
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	715 750.00 €
Chapitre 014 – Atténuation de produits <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	45 000.00 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	5 000.00 €
Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre section <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	28 000.00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	178 900.00 €
Chapitre 66 – Charges financières <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	110 000.00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	12 645.48 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 644 278.45 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	330 670.52 €
DÉPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT	1 974 948.97 €

Section de fonctionnement – Recettes

Chapitre 002 – Résultat reporté <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	37 082.97 €
Chapitre 013 – Atténuations de charges <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	52 000.00 €
Chapitre 070 – Produits des services <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	69 300.00 €
Chapitre 073 – Impôts et taxes <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	1 348 600.00 €
Chapitre 074 – Dotations, subventions et participations <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	411 766.00 €
Chapitre 075 – Autres produits de gestion courante <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	56 000.00 €
Chapitre 077 – Produits exceptionnels <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	200.00 €
Total des recettes de fonctionnement	1 974 948.97 €

La section de fonctionnement est approuvée en équilibre à 1 974 948.97 €.

Section d'investissement – Recettes

Chapitre 001 – Solde d'exécution positif reporté <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	51 938.56 €
Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre section <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	28 000.00 €
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	380 000.00 €
Compte 10222 – FCTVA <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	48 000.00 €
Compte 10226 – Taxe d'aménagement <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	20 000.00 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissement <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	51 100.00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	200 000.00 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	330 670.52 €
Soit un total de recettes d'investissement de	1 109 709.08 €

Section d'investissement – Dépenses

Chapitre 020 – Dépenses imprévues <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité</i>	20 000.00 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissement <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	110 000.00 €
Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	360 000.00 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	320 000.00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	24 500.00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité</i>	275 209.08 €
Soit un total de dépenses d'investissement de	1 109 709.08 €

La section d'investissement est votée en équilibre pour un montant de 1 109 709.08 €.

Le budget 2018, voté en équilibre pour un montant de 3 084 658.05 € est approuvé à l'unanimité.

2.4.1 – Votes des taxes directes 2018

Il a été décidé, à l'unanimité, lors de la commission réunie, vu les baisses des dotations, les restrictions budgétaires imposées aux collectivités territoriales et les taux communaux nettement inférieurs à ceux des communes de même catégorie, d'augmenter les taux de 1 %. Le conseil est favorable à une légère augmentation annuelle.

Les taux à voter :

Taxe d'habitation 13.25 % passe à 13.38 %

Taxe foncière bâti 8.81 % passe à 8.90 %

Taxe foncière non bâti 58.78 % passe à 59.37 %

Ils rapportent un produit de 786 600 €, à inscrire à l'article 7311 du budget principal 2018

Délibération : Fixation du montant des contributions locales et du taux d'imposition des trois taxes pour l'année 2018

Sur proposition de la commission des finances

Après avoir entendu les explications fournies par Monsieur le maire

Après délibération

Le conseil municipal

Pour 22

Contre 0

Abstention 0

FIXE les taux des trois taxes directes locales comme suit :

Taxe d'habitation 13.38 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties 8.90 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties 59.37 %

ARRETE les dispositions suivantes en matière de taxes directes « produit attendu » des impôts directs :

- Le produit attendu des impôts directs au titre de l'exercice 2018 est arrêté à la somme de 786 664 € (sept cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-quatre euros)
- Une recette de 786 600 € est inscrite à l'article 7311 du budget 2018.

2.4.2 – Vote des subventions de fonctionnement 2018

Un montant de 20 000 € a été inscrit au budget. Madame Régine DOLLE signale l'omission de la société avicole en 2017 et 2018. Si l'on rajoute ces deux subventions de 150 € chacune, 15 988 € sont attribuées aux sociétés locales. Il reste 3 512 € à affecter.

Délibération : Vote des subventions de fonctionnement accordées aux associations et autres personnes de droit privé

Après avoir entendu les explications de Monsieur le maire

Vu le crédit inscrit au budget 2018 de 20 000 € pour les subventions de fonctionnement aux organismes privés

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour 22

Contre 0

Abstention 0

DÉCIDE d'accorder les subventions pour l'exercice 2018 conformément au tableau à la page 31 du budget 2018, pour un montant total de 16 488.00 €

PREND acte qu'il reste un montant de 3 512.00 € à affecter.

2.5 Approbation du budget annexe commerce

Le budget annexe commerce s'élève à 139 998.71 € dont
60 146.02 € en dépenses et recettes de fonctionnement
79 852.69 € en dépenses et recettes d'investissement

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 – Charges à caractère général 6 100.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 66 – Charges financières 11 000.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Total des dépenses de fonctionnement 17 100.00 €

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement 43 046.02 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Dépenses totales de fonctionnement 60 146.02 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 – Produits des services 15 000.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante 35 000.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels 10 146.02 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Recettes totales de fonctionnement 60 146.02 €

La section de fonctionnement est approuvée en équilibre à 60 146.02 €.

Dépenses d'investissement

Chapitre 001 – solde d'exécution négatif reporté 64 352.69 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés 15 500.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Dépenses totales d'investissement 79 852.69 €

Recettes d'investissement

Chapitre 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés 36 806.67 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement 43 046.02 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Recettes totales d'investissement 79 852.69 €

La section d'investissement est approuvée en équilibre à 79 852.69 €

**Le budget annexe commerce, voté en équilibre pour 139 998.71 €, est approuvé
POUR 21 - CONTRE 0 – ABSTENTION 1 (Pierre LEHE).**

2.6 Approbation du budget annexe chaufferie

Le budget annexe chaufferie s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 53 074.74 €.

Il n'y a pas d'investissement sur ce budget.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté 38 054.74 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 011 – Charges à caractère général 13 000.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés 2 000.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Dépenses totales de fonctionnement 53 054.74 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 – Produit des services, du domaine et ventes diverses 53 054.74 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité

Recettes totales de fonctionnement 53 054.74 €

Le budget annexe Chaufferie, voté en équilibre à 53 054.74 €, est approuvé à l'unanimité.

2.6.1 Fixation du prix du kWh bois

Le prix de revient du KWH est fixé à 0.0739 € pour l'année 2018.

Délibération : Fixation du prix du kilowattheure bois – année 2018

Vu le décompte final des consommations de 2017

Après délibération

Le conseil municipal

Pour 22

Contre 0

Abstention 0

FIXE à 0.0739 € le prix du kWh pour la saison de chauffe 2018

RAPPELLE que le prix de l'abonnement annuel (septembre à mai) est fixé à 75 €

3. Dotation d'équipement des territoires ruraux

Un dossier de demande d'attribution de la DETR au titre des travaux de mise en accessibilité de la salle polyvalente a été déposé à la Préfecture.

Les travaux sont estimés à 46 386 € TTC soit 38 655 € HT et une subvention de 40 % soit 15 462 € a été demandée.

Délibération : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018

Vu les travaux de mise en accessibilité à la salle polyvalente, conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP)

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total TTC	46 386.00 € - 38 655 € HT
DETR 40 %	15 462.00 €
Solde à la charge de la commune	30 924.00 € TTC

Le maire précise que le dossier de demande de subvention comprend les éléments suivants :

- 1.1 - une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée
- 1.2 - la présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement
- 1.3 - le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers
- 1.4 – le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus
- 1.6 – une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet
- 1.7 – relevé d'identité bancaire
- 1.8 – numéro SIRET de la collectivité

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité

Arrête le projet de mise en accessibilité de la salle polyvalente pour un montant de 46 686 € TTC soit 38 655 € HT

Adopte le plan de financement exposé ci-dessus

Dit que les crédits ont été inscrits au budget 2018

Sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

4. Déploiement de la fibre : convention de fonds de concours

La commune s'engage à verser un fonds de concours de 107 887.50 € à la Communauté de Communes Sundgau. Le conseil approuve la convention à intervenir et autorise le maire à la signer.

DELIBERATION : CONVENTION DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU POUR LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Le Conseil de la Communauté de Communes Sundgau a défini comme action d'intérêt communautaire lors de sa séance du 27 septembre 2017 la participation financière au déploiement de la fibre optique sur son territoire dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN). La Communauté de Communes a signé à cet effet une convention de financement avec la Région Grand Est le 18 janvier 2018.

A l'occasion de cette même séance, le Conseil de la Communauté a validé la participation des communes membres à cette opération à hauteur de 50 % du coût de déploiement de la fibre optique par le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes.

Les modalités de versement de fonds de concours ont été validées lors du Conseil Communautaire du 7 décembre 2017.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5214-16-V,

VU la délibération de la Communauté de Communes Sundgau du 27 septembre 2017 portant sur la définition comme d'intérêt communautaire la participation financière au déploiement de la fibre optique sur son territoire,

VU la convention de financement pour la réalisation du réseau d'initiative publique régionale de très haut débit en Alsace signée le 18 janvier 2018 entre la Région Grand Est et la Communauté de Communes Sundgau,

VU la délibération de la Communauté de Communes Sundgau du 7 décembre 2017 portant sur les modalités de conventionnement avec les communes pour le versement du fonds de concours à la Communauté de Communes Sundgau,

VU le projet de convention de versement de fonds de concours pour le déploiement de la fibre optique à la Communauté de Communes,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de conclure avec la Communauté de Communes Sundgau une convention de financement pour le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes à hauteur de 50 % du coût des travaux de déploiement de la fibre optique,

APPROUVE les termes de la convention de versement de fonds de concours à la Communauté de Communes Sundgau pour le déploiement de la fibre optique à savoir notamment :

- le versement d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du coût des travaux à la Communauté de Communes,
- le versement d'un premier versement à hauteur de 50 % du montant total du fonds de concours au plus tard le 30 juin de l'année de paiement des travaux, tel que résultant de l'échéancier préétabli par la Région Grand Est,

- le versement du solde du fonds de concours à l'occasion du procès-verbal de réception des travaux transmis par la Région Grand Est.

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement pour le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Sundgau.

5. Travaux

5.1 Pont sur le canal

Le département a programmé des travaux de réparation du pont sur le canal du Rhône au Rhin. La totalité du pont est à refaire. Le département souhaitait effectuer les travaux à compter d'avril pour une durée de 90 jours et circulation coupée. Les travaux se feront de juillet à septembre prochain.

5.2 Enedis

A programmé des travaux de remplacement de son câble moyenne tension (HTA) route d'Altkirch du transformateur, 52 route d'Altkirch vers la sortie. Il refait également le réseau HTA de la mairie, rue Burnkirch, vers le transformateur de la rue de Provence.

5.3 Enrobés route de Spechbach, route d'Altkirch et route de Mulhouse

Une réunion aura lieu le 16 mai prochain, afin de définir la nature des travaux que le conseil départemental envisage de réaliser à Illfurth pour les trois tronçons de RD très dégradés. Il est constaté qu'aucune réponse n'a encore été donnée concernant la route de Spechbach, malgré l'annonce d'une réunion qui aurait dû se tenir début février.

6. Divers

SERVICE COMMUN DE GESTION DES ARCHIVES COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

Le maire rappelle que la commune a adhéré, par délibération du 12 novembre 2012, au service commun de gestion des archives proposé par la communauté de communes du secteur d'Illfurth, sur une période de 3 ans.

La communauté de communes Sundgau nous propose de renouveler ce contrat pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Le service commun sera géré par la Communauté de Communes Sundgau, l'agent étant intercommunal et relevant du pouvoir disciplinaire de son Président.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Pour **22**

Contre **0**

Abstention **0**

DECIDE de bénéficier du service commun avec la Communauté de Communes Sundgau et les communes membres ayant pour objet la gestion des archives communales et communautaires, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

S'ENGAGE selon le calendrier prévisionnel d'intervention sur une période de 80 jours sur trois ans

AUTORISE le maire à signer la convention gérant le fonctionnement du service commun et fixant le forfait journalier

TNT

Les fréquences de la TNT changent dans la nuit du 22 au 23 mai prochain.

Remerciements reçus en mairie à l'occasion de leur anniversaire de Mesdames BOEGLIN OTT Juliette, SCHNEIDER Monique, NUNINGER Christiane, MURA Mireille, NICO Marie-Thérèse et Messieurs KESSLER Raymond, BURGY Richard, DOLLE Horst, GOEPFERT Eugène.

Le maire donne connaissance des déclarations d'intentions d'aliéner reçues de novembre 2017 au 14 mars 2018

Le maire fait lecture du courrier de Monsieur Léonard FELDMANN et rappelle qu'une réunion avec les riverains de la rue du Buis aura lieu le vendredi 20 avril prochain.

Madame Fabienne BAMOND présente les cinq topoguides réalisés par la commission communication avec l'aide de Monsieur Vianney MULLER.

Le problème des crottes jaugeant le trottoir vers le cimetière est à nouveau évoqué.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le maire termine en rappelant la journée citoyenne le 14 avril et clôt la séance à 22h50.